

Les Archers Du Sânon
EINVILLE



Les archers du Sânon
vous invitent à leur 1ère édition des

24h du Sânon

les 12 et 13 septembre 2020 à la salle polyvalente d'Einville

- Tir à 18 m
- 24h de tir non stop
- Cible type « Vegas »
- 3 équipes de 3 archers par club maximum
- 2 catégories de tir : compound et classique
- Thème : la bonne humeur

Organisation :

- Salle de tir
- Salle de repos (prévoir son couchage)
- Buvette
- Service de repas et petits déjeuners
- Possibilité de camping (le spécifier pour faciliter la gestion des emplacements)

Tarif :

- 80 euros par équipe (peu importe le nombre d'archers)

Horaires de la compétition :

Samedi 12/09/20

- 10h30 ouverture du greffe
- 11h30 inauguration
- 12h - 14h service du repas
- 14h début des tirs.
- 18h30 21h30 service repas

Dimanche 13/09/20

- 6h - 9h service petits déjeuners
- 11h - 13h service repas
- 14h fin des tirs
- 14h30 résultats

Règlement

« 24h du Sânon »

Le règlement appliqué durant la compétition est basé sur celui reconnu en concours officiel en salle par la FFTA, au jour de la compétition, à l'exception des règles particulières suivantes.

Art 1 : Composition des équipes :

- 2 équipes par club maximum + 1 troisième possible selon disponibilité
- 3 archers du même club par équipe.
- 2 catégories : compound et classique (mixte âge et sexe)
 - si une équipe comporte **un compound ou plus** ==> classement catégorie compound
 - Les autres équipes classique, arc nu ou bare bow ==> classement catégorie classique
- Licence FFTA en vigueur.

Art 2 :

- Pas de volées d'échauffement
- Tir à 18 mètres en rythme AB/CD sur cible Trispots Vegas avec le même 10 pour tout le monde (10 « classique »).
- Volées de 3 flèches.
- Si 2 flèches sont dans le même spot, on garde la meilleure.
- Si plus de 3 flèches sont tirées par volées : application du règlement FFTA.

Art 3 :

Pas d'incident de tir : les flèches non tirées dans le temps sont considérées comme perdues.

Si incident, un équipier poursuit le tir dans le temps imparti.

Art 4 :

- Les scores des jeux ne sont pas comptabilisés dans les scores du concours général.

Art 5 :

- Classement par catégories d'équipe : compound ou classique.
- Le nombre de récompenses sur le podium sera égal au nombre de personnes composant l'équipe.
- Les équipes non présentes aux résultats ne seront pas récompensées.

Art 6 :

- Déguisements acceptés.

Art 7 : Discipline.

- Les archers participants à cette manifestation et les accompagnateurs se doivent de respecter ce règlement et les règles d'éthique inscrites au règlement FFTA, les organisateurs, ainsi que les arbitres et les bénévoles présents tout au long de la manifestation.
- Les organisateurs et arbitres auront la charge, entre autre, de faire respecter ces règles.



- Interdiction formelle de fumer dans tout l'établissement y compris sous les chapiteaux, et d'utiliser des appareils électriques type plaques de cuisson...
- La 1ère Compagnie des archers du Sânon décline toutes responsabilités en cas de vol, perte ou destruction de matériel.
- Le dortoir n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

Inscriptions

- Par ordre d'arrivée au courrier et par mail (sous réserve de réception du règlement dans la semaine)
- Pas d'inscription par téléphone.
- L'engagement des équipes et des repas se payent à l'inscription.
- Inscription pour le 30 avril 2020
- Les désistements non remplacés par vous ne seront pas remboursés.

MENU

	Samedi midi	Samedi soir	Petit déjeuner	Dimanche midi
	-Lasagnes -Salade - Fromage	-Cruautés -Blanquette de dinde -Riz -Fromage		- Terrine du moment -Boeuf bourguignon -Pâtes -Fromage
Prix	12 €	12€	6€	12€

Club / Compagnie :

Numéro responsable unique :
(seul interlocuteur)

	Équipes	Catégorie CO ou CL	Mise 80€	REPAS				Total équipe
				Samedi midi	Samedi soir	Petit déjeuner	Dimanche midi	
1 x 12 € =.....€ x 12 € =.....€ x 6 € =.....€ x 12 € =.....€€
2 x 12 € =.....€ x 12 € =.....€ x 6 € =.....€ x 12 € =.....€€
3	Si disponibilité x 12 € =.....€ x 12 € =.....€ x 6 € =.....€ x 12 € =.....€€
	Repas accompagnateur(s)		 x 12 € =.....€ x 12 € =.....€ x 6 € =.....€ x 12 € =.....€€

Inscription et règlement à retourner à :
 Nadine STIRCHLER
 26 rue des magasins
 54 370 EINVILLE Au Jard
les_archers_du_sanon@hotmail.fr
 Chèque à l'ordre des archers du sânon